



SPÉCIAL CPE

Edito

REGARDS CROISÉS SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE HORS NORME

Nous revenons dans cette publication sur les éléments qui ont marqué spécifiquement la catégorie : pandémie et autres bassesses ministérielles (revalorisation, primes d'équipement, SNU), réforme de l'entrée dans le métier et ses conséquences pour les collègues. La fin d'année s'annonce, avec son lot de contraintes et une envie d'en finir, de tourner la page. Nous proposons pour clore l'année un temps de bilan sous la forme d'un stage le 8 juillet (voir encadré ci-contre). Bon courage à toutes et à tous pour ces dernières semaines avant des vacances méritées.



Catherine Flant

CPE au collège Y. Coppens, Lannion
Elue à la CAPA des CPE



Pierre-Yves Moré

CPE au lycée V. Hugo, Hennebont
Secrétaire de la catégorie CPE au SNES Bretagne
Elu à la CAPA des CPE

JE SOUTIENS LE SNES, JE ME SYNDIQUE !

Stages de formation syndicale, réunions d'informations, simulateur de vœux pour les mutations, publications, méls d'alertes, conseils individuels sur la carrière ou les dilemmes professionnels et permanence militante accessible par téléphone du lundi midi au vendredi soir...

r.snes.edu/adhesion

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et à la quotité de service.
66% remboursés par les impôts !



STAGE CPE : LE MÉTIER SOUS LE COVID

Judi 8 juillet 2021 de 14h à 17h

Les conditions sanitaires ont ébranlé notre société depuis un an et demi, les conséquences pour l'école ont été majeures. Confinement, distanciel, déconfinements, demi-jauges, protocoles, autotest, décrochage, mal-être des élèves... Autant de bouleversements qui ont marqué notre environnement professionnel au quotidien.

La section académique vous propose de nous retrouver pour un retour d'expérience de cette période : partager nos vécus, nos ressentis, nos analyses et essayer de se donner des perspectives pour la rentrée 2021, en présence d'**Olivier Raluy responsable national de la catégorie CPE au SNES-FSU**.

Vous pouvez vous inscrire, en suivant le lien suivant : r.snes.edu/StageCPE

Attention, l'autorisation d'absence doit être déposée auprès du chef d'établissement **avant mardi 8 juin**.

RÉFORME DES CONCOURS CONTRACTUELS-ALTERNANTS : DES CONSÉQUENCES BIEN CONCRÈTES POUR LA RENTRÉE 2021

La section académique avait alerté dès le mois de janvier, une autre réforme se prépare: celle du concours et de la formation initiale des enseignants et CPE.

>> <https://r.snes.edu/TractStg>

Le ministère a décidé de repousser les concours d'entrée dans nos métiers en fin de M2 (2^e année du Master) à partir de la session 2022. L'année de fonctionnaire stagiaire ne se fera donc plus au cours de l'année de M2, mais à l'issue de celle-ci. Concrètement, les étudiants en M2 en plus du concours et leur diplôme en préparation, pourront se voir proposer un stage « contractuel - alternant ». Ces collègues seront affectés sur des postes budgétaires (là où exerce déjà un.e collègue) à tiers temps. Pour les CPE, cela prendra la forme d'un stage massé à mi-temps durant les deux tiers de l'année (de septembre à fin mars).

>> <https://r.snes.edu/NvConcoursCPE>

L'autre mi-temps sera proposé à un TZR ou un contractuel et la fin de l'année, environ trois mois, sera assurée par un.e contractuel.le. Autrement dit, sur un même support, interviendront dans l'année deux ou trois collègues. Il n'échappe à personne que cela est absurde et que les conséquences seront juste désastreuses. Nous dénonçons depuis plusieurs années la multiplication des supports à mi-temps qui pénalisent les établissements, empêchent les collègues de faire pleinement leurs métiers et quand ils concernent des contractuels les pénalisent financièrement. 18 établissements sont concernés : 3 dans le 22, 5 dans le 29, 3 dans le 35 et 7 dans le 56.

Cette réforme est un nouvel exemple de la politique hors sol et de destruction du service public d'éducation de Blanquer.

>> <https://r.snes.edu/ReformeMetier>

COMPTE-RENDU DE LA CAPA CPE DU 12 MAI 2021

Les élu-es CPE du SNES-FSU étaient une de plus fois les seuls représentant-es des personnels présents lors de cette CAPA. Elle était convoquée pour traiter des congés formation et des postes adaptés. Contrairement aux certifiés, aucun collègue n'avait saisi cette instance pour contester ses évaluations de rendez-vous de carrière.

Lire la déclaration préalable du SNES-FSU : r.snes.edu/DPCAPA



Compte-rendu de CAPA : r.snes.edu/CAPACPE

PRIME D'ÉQUIPEMENT DES CPE : SUITE ET FIN ?

Le mardi 9 février trois projets d'arrêtés seront présentés au Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale. Ceux-ci prévoient la hausse des indemnités de plusieurs corps. Les CPE sont concernées.

Deux projets de textes pour la catégorie, un arrêté et un décret. Le projet d'arrêté prévoit de modifier l'arrêté du 24 novembre 2015 fixant le taux de l'indemnité forfaitaire allouée aux conseillers principaux d'éducation et aux personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions. Il est prévu pour les CPE une hausse de 250,84 € sur l'année. L'indemnité forfaitaire actuellement de 1199,16 € passerait à 1450 €...

r.snes.edu/PrimeCPE



Pour une prime d'équipement pour les CPE !



Je signe l'appel Ils ont signé...

Le 16 novembre, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé que les Conseillères Principales et Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) ne seraient pas éligibles à la prime d'équipement informatique.

Cette décision est incompréhensible. Elle est également vexatoire face aux économies de bouts de chandelles ainsi opérées. Elle méconnaît la réalité du métier de CPE et de leur travail.



REVALORISATION DES CPE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Depuis janvier 2020, le ministre Blanquer annonçait « une revalorisation historique ». Des chiffres ont couru censés donner une idée du montant des sommes qui seraient engagées. Les milliards ont fondu et le montant inscrit au final au budget 2021 est de 400 millions d'euros. Les annonces de JM Blanquer du 16 novembre 2020 sont loin du compte. Elles ne renvoient qu'à des indemnités, primes et heures supplémentaires et ne concernent en rien une augmentation pérenne de la rémunération (carrière, avancement)...

<https://r.snes.edu/RevaloCPE>

GRENELLE : UN LEURRE ET DES LIGNES ROUGES

Le ministre Blanquer a rendu « ses » conclusions du Grenelle le 27/05. Derrière les effets de manche médiatiques, on est encore très loin de la revalorisation historique promise.

>> r.snes.edu/RevaloLeurre

VIE SCOLAIRE ET GRÈVE SANITAIRE : DES PERSONNELS FORTEMENT MOBILISÉS

Mardi 10 novembre 2020, outre les lycées, 45 % des personnels en collège étaient en grève sanitaire. Les vies scolaires se sont particulièrement mobilisées. Nombreuses et nombreux étaient les CPE et AED grévistes ainsi que les vies scolaires totalement à l'arrêt. Cette mobilisation traduit l'épuisement, la colère et l'inquiétude des personnels face à une situation sanitaire toujours plus dégradée et face à un ministre dans le déni des réalités du terrain...

r.snes.edu/GrèveSanitaire



« AVENIR LYCÉEN », UN DÉVOIEMENT DE PLUS...

L'affaire de corruption – dans laquelle J.-M. Blanquer serait impliqué – fragilise la notion d'engagement de la jeunesse dans ses fondements mêmes. Médiapart et Libération ont révélé la création fin 2018 d'un syndicat « maison », *Avenir lycéen*, par le ministère de l'Éducation nationale afin de promouvoir ses réformes du lycée, du bac et contrer les oppositions lycéennes. Usage de fonds publics, intervention de hauts fonctionnaires dans le cadre de leurs fonctions pour développer un outil au service du projet politique du ministre... : s'ils sont avérés, les faits sont gravissimes. Mais au-delà, c'est tout le travail des acteurs de terrain autour de la démocratie collégienne et lycéenne qui s'en trouve malmené...

r.snes.edu/AvenirLyceen



ABANDONNER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL !

En dépit des circonstances, le gouvernement s'obstine sur le « SNU », un outil coûteux et inadéquat...

r.snes.edu/StopSNU



Une de Libération du 01/11/2020

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@sn.es.edu

Suivez l'actualité du SNES académique :

rennes.sn.es.edu

twitter.com/Snes_Bretagne

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Dossier coordonné par Pierre-Yves MORÉ — Conception et mise en page militantes

Directeur de la publication : Mathieu MAHÉO — CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU

Impression GPO – Thorigné – Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié Développement durable